ebra GROUPE
EURO Légales

Publiez
- Vos formalités
- Vos marchés publics
- Vos enquêtes publiques
- Vos ventes aux enchères

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LDLlegales05@ebra.fr

LE DAUPHINÉ libéré
Le Journal d'Annonces Légales de référence

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,183 € ht le caractère.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale.
www.actulegales.fr

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ÉCRINS

Avis d'appel public à la concurrence

M. Cyrille DRUJON D'ASTROS - PRESIDENT
404 Avenue Général de Gaulle - Maison du Canton - BP 2
05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE - Tél : 04 92 23 11 17
Fax : 04 92 23 04 09 - mèl : f.fornaciari@cc-paysdesecrins.com
web : http://cc-paysdesecrins.com
SIRET 24050046200017
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : Entretien de la végétation pour la prévention des embâcles et l'entretien des ouvrages de protection - Torrent de Sachas
Référence acheteur : 2026-8Vegetation Sachas
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : torrent de sachas
05120 Saint Martin de Queyrières
Durée : 120 mois.
Classification CPV :
Principale : **45246410** - Entretien de digues
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont exigées : Non
Conditions de participation
Critères : renvoi au R.C.
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Oui
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Oui
La visite du site est obligatoire et peut s'organiser selon 2 options décrites au Règlement de consultation.
L'option 2 étant une visite accompagnée du maitre d'ouvrage le 2 juillet 2026 à 9h00.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 40% Valeur technique fonction du mémoire technique de l'offre
- 60% Prix des prestations

Renseignements d'ordre administratifs :
Fanny FORNACIARI - Tél : 04 92 23 11 17
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Dépôt dématérialisé : Activé
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
Remise des offres : 13/07/26 à 12h00 au plus tard.
Renseignements complémentaires :
Le dépôt dématérialisé des offres est imposé.
Envoi à la publication le : 22/06/26
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur :
http://cc-paysdesecrins.com

508197200

EURO Légales
ebra GROUPE

Marchés publics
Agir en Proximité avec les acheteurs Publics et Privés
Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation
LE DAUPHINÉ libéré

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNES D'ASPREMONT ET D'ASPRES-SUR-BUËCH

Avis d'enquête publique

En application de l'arrêté préfectoral n° 2026-DPP-CDD-33 du 13 mai 2026 modifié par arrêté n°2026-DPP-CDD-35 du 28 mai 2026 le public est prévenu qu'une enquête publique conjointe relative au projet de sécurisation de l'approvisionnement en eau de l'ASA d'irrigation du Buëch et préalable à l'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement et à l'instauration de servitudes d'utilité publique au titre du code rural sur le territoire des communes d'Aspremont et d'Aspres-sur-Buëch. pendant une durée de 32 jours consécutifs **du vendredi 19 juin 2026 au lundi 20 juillet 2026 inclus.**
Toute information utile sur le projet pourra être sollicitée auprès de :
Toute information utile sur le projet pourra être sollicitée auprès de la Coopérative Locale d'Assistance et d'Ingénierie de l'Eau (CLAIE) - La Vigie - 1, avenue François Mitterrand 05000 GAP - 09 81 03 59 38 - contact@claie.fr et auprès de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Irrigation du Buëch - Hôtel de Ville 05140 ASPREMONT - 04 92 58 64 27 - gpsbkda2022@gmail.com
Les dossiers d'enquête publique pourront être consultés de trois manières différentes pendant toute la durée de l'enquête publique fixée à l'article 1er du présent arrêté :
- une version papier du dossier d'enquête publique conjointe relative à l'autorisation environnementale et à l'enquête parcellaire, sera déposée en mairies d'Aspremont et d'Aspres-sur-Buëch, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture des mairies, soit :
- mairie d'Aspremont : le lundi et le jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ;
- mairie d'Aspres-sur-Buëch : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h00 et le mercredi de 9h00 à 12h00.
- une version dématérialisée du dossier d'enquête publique pourra être consultée directement sur le site internet de la préfecture des Hautes-Alpes à l'adresse suivante : **www.hautes-alpes.gouv.fr.**
Chemin d'accès : Politiques publiques --> Environnement, Risques naturels et technologiques --> Participation du public --> Enquêtes environnementales.
- un poste informatique est mis à la disposition du public, en accès gratuit, à la préfecture des Hautes-Alpes - 28, rue Saint-Arey - 05011 Gap. L'accès à la Préfecture s'effectue pendant les horaires d'ouverture au public soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut consigner ses observations et propositions de trois manières différentes :
- sur le registre d'enquête publique unique à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur le registre d'enquête publique parcellaire côté et paraphé par le maire, tenus à la disposition du public en mairies d'Aspremont et d'Aspres-sur-Buëch pendant les horaires d'ouverture de celles-ci ;
- par correspondance destinée au commissaire enquêteur et envoyée au siège de l'enquête ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-asa-irrigationbuech@hautes-alpes.gouv.fr
Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées par voie électronique qui auront été envoyées pendant la durée de l'enquête publique, soit du vendredi 19 juin 2026 jusqu'au lundi 20 juillet 2026 inclus.
Les contributions électroniques seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture des Hautes-Alpes.
Monsieur Daniel REICHERT, officier de gendarmerie retraité, est désigné comme commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Marseille pour recueillir les observations du public et formuler un avis sur le résultat de l'enquête.
Le commissaire enquêteur aura son siège à la mairie d'Aspremont - 113 route d'Aspres 05140 ASPREMONT, où toutes les observations sur cette enquête pourront lui être adressées par écrit.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :
- le vendredi 19 juin 2026 de 08h30 à 12h00 en mairie d'Aspremont ;
- le vendredi 3 juillet 2026 de 13h30 à 17h00 en mairie d'Aspres-sur-Buëch ;
- le lundi 20 juillet 2026 de 13h30 à 17h00 en mairie d'Aspremont.
En raison de l'enquête publique, les heures d'ouverture habituelles de la mairie d'Aspremont exceptionnellement modifiées les jours indiqués ci-dessus.
Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est mise à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies d'Aspremont et d'Aspres-sur-Buëch, en préfecture des Hautes-Alpes et sur son site internet à l'adresse suivante : www.hautes-alpes.gouv.fr
Cet avis sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie des communes concernées, sur les lieux prévus pour la réalisation de ce projet par le pétitionnaire, sur le site internet de la préfecture des Hautes-Alpes et publié dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes
Benoît ROCHAS

505911500

COMMUNE DE LA ROCHE-DES-ARNAUDS

Avis au public
Enquête publique relative à la révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme de la Roche-des-Arnauds

1) Objet, date et durée de l'enquête publique
Il sera procédé à une enquête publique portant sur la révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de La Roche-des-Arnauds.
Cette enquête publique aura lieu **du 10 juillet 2026 à 8 heures au 27 juillet 2026 à 17 heures**, soit une durée de 18 jours sous la responsabilité du Maire, M. Fabrice Roux, à qui des informations peuvent être demandées, La révision allégée n° 2 du PLU de La Roche-des-Arnauds poursuit les objectifs suivants :
- Modification du règlement écrit afin d'appliquer un retrait par rapport à la RD 994 de 15 m pour l'ensemble des zones Ub ;
- Modification du règlement écrit afin de supprimer la possibilité d'aspect bois sur le tiers
supérieur des pignons en zone Ub ;
- Modification du règlement écrit afin de préciser les règles s'appliquant aux logements de fonction en zone Uea.
- Modification du règlement graphique (ou zonage) pour reclasser la parcelle D 1046 en zone urbaine, celle-ci faisant l'objet d'un permis d'aménager en cours de validité.
2) Décision adoptée au terme de l'enquête publique :
A l'issue de l'enquête, la révision allégée n°2 du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et émis lors de la réunion d'examen conjoint, des observations du public et du rapport du commissaire, sont approuvés par le conseil municipal.
3) Nom et qualité du commissaire enquêteur :
M, Marc NICOLAS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Marseille par décision n°E26000026/13 en date du 12 mai 2026.
4) Consultation du dossier de l'enquête et du registre
Le dossier de l'enquête (comprenant notamment, la décision de ne pas soumettre le dossier à évaluation environnementale, le dossier de révision allégée n°2 du PLU ainsi que les différents avis recueillis dans le cadre de la procédure et le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint) et le registre peuvent être consulté :
- En mairie de La Roche-des-Arnauds, sise au 63 place de la Mairie, sur support papier et sur un poste informatique, du 10 au 27 juillet 2026 du lundi au vendredi de 8h à 12h et le samedi de 9h à 12h, sauf éventuels jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles ;
- Sur le site internet suivant : http://www.la-roche-des-arnauds.com
5) Transmission des observations et propositions
Les observations et propositions pourront être transmises :
- sur le registre d'enquête ;
- par voie postale à : M. le commissaire enquêteur
- M. Marc NICOLAS - Mairie - 63 place de la Mairie 05400 LA ROCHE DES ARNAUDS
- par e-mail à mairie.ep.plu@gmail.com en précisant dans l'objet de l'e-mail qu'il est relatif à l 'enquête publique ;
6) Permanences du commissaire enquêteur
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de La Roche-des-Arnauds :
le 10 juillet 2026 de 9h à 12h ;
le 27 juillet 2026 de 14h à 17h,
7) Mise à disposition du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la Préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête

Le Maire, M. Fabrice ROUX

508246300

Avis administratifs

PRÉFET DES HAUTES-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNE DE LA ROCHE DE RAME

Avis de concertation préalable
Mise en compatibilité du PLU de la commune de La Roche de Rame

En application de l'arrêté préfectoral n° 2026-DDP-CDD-39 du 15 juin 2026, le public est prévenu qu'une concertation préalable au titre de l'article L.103-3 du code de l'urbanisme est ouverte dans le cadre du projet de requalification de la RN 94 dans la traversée de la Roche-de-Rame. Elle porte spécifiquement sur la mise en compatibilité du PLU de La Roche de Rame et concerne l'ensemble des modifications d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet, pendant une durée de 15 jours consécutifs **du lundi 06 juillet 2026 au lundi 20 juillet 2026 inclus**.
Cette concertation poursuit les objectifs suivants :
- assurer l'information du public du territoire concerné sur les évolutions qu'il est nécessaire d'apporter au PLU de La Roche de Rame ;
- recueillir les avis, observations et propositions du public et apporter les réponses afin de faire évoluer le projet le cas échéant ;
- préparer les prochaines étapes réglementaires, et notamment la future phase d'enquête publique qui portera sur la mise en compatibilité définitive des documents d'urbanisme.
Un dossier de concertation, comprenant une présentation synthétique du projet de requalification, l'explication des nécessités de mise en compatibilité du document d'urbanisme, ainsi que les plans des périmètres concernés, est constitué pour servir de support à cette procédure.
Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra prendre connaissance du dossier support :
- sous format numérique sur le site internet de la préfecture, également en téléchargement libre sur le site internet de la DREAL PACA à l'adresse suivante :
https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/rn-94-amenagement-au-droit-de-la-roche-de-rame-r2951.html
- sous format papier : en mairie de La Roche de Rame, aux jours et heures d'ouverture habituels au public soit du lundi au vendredi de 9h30 à 12h.
Le public pourra consigner ses observations, remarques et propositions selon les modalités exclusives suivantes :
- sur le registre papier mis à disposition en mairie de La Roche de Rame, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- par voie électronique à l'adresse mail dédiée : rochederame@nicaya.com ;
- par courrier postal envoyé à l'adresse suivante, en mentionnant l'objet de la concertation : DREAL PACA - Service Transports / Infrastructures, 16 rue Zattara - CS 70248, 13331 Marseille Cedex 3.
À l'issue de la période de concertation, le Préfet dressera le bilan des observations et propositions recueillies, ainsi que des réponses qui y auront été apportées par le maître d'ouvrage. Ce bilan sera validé par arrêté préfectoral et sera intégré au dossier d'enquête publique du projet de requalification de la RN94.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes,
Benoît ROCHAS

508264900

PRÉFET DES HAUTES-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNE DE L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE

Avis de consultation

En application de l'article L181-10-1 du code de l'environnement, une consultation du public préalable à la demande d'autorisation environnementale relative au projet de régularisation administrative du stade d'eau vive, est organisée pour une durée de 90 jours consécutifs sur le territoire de la commune de L'Argentière-La Bessée **du vendredi 10 juillet 2026 au mercredi 07 octobre 2026 inclus**.
Toute information utile sur le projet pourra être sollicitée auprès de :
- Mairie de l'Argentière-La Bessée - Monsieur Thierry LOPEZ, directeur des services techniques - 06 81 14 75 18 - courriel : services.techniques@ville-argentiere.fr
Une version papier du dossier de consultation sera déposée à la mairie de l'Argentière-La Bessée - 17 avenue Charles de Gaulle 05120 l'Argentière-La Bessée afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit **du mardi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.**
Le dossier pourra aussi être consulté directement sur le site de la consultation parallélisée à l'adresse suivante : www.ville-argentiere.fr
Le public pourra consigner ses observations et propositions de deux manières différentes :
- Par correspondance destinée au commissaire enquêteur et envoyée au siège de l'enquête ;
- Par voie électronique, à l'adresse suivante : consultation.stade.eauvive@ville-argentiere.fr
Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées par voie électronique qui auront été envoyées pendant la durée de l'enquête publique, soit du vendredi 10 juillet 2026 jusqu'au mercredi 07 octobre 2026 inclus.
Les contributions électroniques seront mises en ligne sur le site internet dédié à la consultation.
Monsieur Alexandre DUPONT, Géomètre retraité est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du 19 mars 2026 du président du tribunal administratif de Marseille pour recueillir les observations du public et formuler les conclusions motivées sur le résultat de la consultation.
Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'ouverture de la consultation le :
- vendredi 17 juillet 2026 à 19h00 - foyer culturel - 17 avenue Charles de Gaulle - 05120 L'Argentière-La Bessée
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations le :
- jeudi 27 août 2026 de 9h00 à 12h00 - en mairie de L'Argentière-La Bessée - 17 avenue Charles de Gaulle - 05120 L'Argentière-La Bessée
Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique de clôture de la consultation le :
- vendredi 25 septembre 2026 à 19h00 - foyer culturel - 17 avenue Charles de Gaulle - 05120 L'Argentière-La Bessée
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, pendant une durée d'un an, sur le site internet dédié à la consultation, au plus tard à la date de publication de la décision.
Le préfet des Hautes-Alpes statuera sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de régularisation administrative du stade d'eau vive.
Cet avis sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de L'Argentière-La Bessée, sur les lieux prévus pour la réalisation de ce projet par le pétitionnaire, en préfecture des Hautes-Alpes, sur le site internet dédié à la consultation, sur le site internet de la préfecture des Hautes-Alpes et publié dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes
Benoît ROCHAS

508248600

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

ALBEDO NETTOYAGE

Par acte SSP du 22/06/2026 il a été constitué une SAS
dénommée: ALBEDO NETTOYAGE
Siège social : 85 rue du Pic d'Assan 05600 CEILLAC
Capital : 100 €
Objet : Les prestations de nettoyage, de ménage, d'entretien et de remise en état de tous locaux à usage d'habitation, touristique, professionnel, commercial, industriel ou administratif ;
Les prestations de nettoyage et d'entretien des hébergements touristiques, locations saisonnières, résidences de tourisme, hôtels, gîtes, chambres d'hôtes et campings ;
L'exploitation d'une activité de blanchisserie professionnelle, laverie et buanderie ;
Le lavage, le séchage, le repassage, le pliage, le conditionnement, la gestion et la livraison du linge ;
Les prestations de conciergerie, d'accueil des voyageurs, de remise de clés et d'états des lieux ;
L'entretien de locaux professionnels ;
Le recrutement et la gestion du personnel nécessaire à l'activité ;
Et généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.
Président : M. LUIGI Antonin 85 rue du Pic d'Assan 05600 CEILLAC
Transmission des actions :
Les actions sont librement cessibles entre associés.
Toute cession à un tiers non associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité simple.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :
Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire de son choix. Chaque associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions à son nom. Chaque action donne droit à une voix.
Les décisions collectives sont prises à la majorité simple des voix dont disposent les associés présents, représentés ou ayant participé au vote. Les associés peuvent voter par tout moyen permettant de garantir l'identification de leur auteur et la sincérité du vote, notamment par consultation écrite ou par voie électronique, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Les associés disposent d'un droit égal à l'information et peuvent obtenir communication des documents sociaux dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de GAP

508171000

